



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Lundi 23 janvier 2023

DCM 2023 - 001 : Révision du loyer des logement locatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de ne pas appliquer l'augmentation du loyer prévue dans le contrat de bail et de le maintenir à son niveau actuel soit 489,17€ mensuels pour l'année 2023.

DCM 2023 - 002 : Avis de consultation SCEA LE GRAND BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec deux abstentions, valide ce dossier de consultation et n'émet aucune remarque ni observation.

DCM 2023 - 003 : Climatisation de la Mairie et de la Salle des Fêtes - Plan de financement prévisionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- De confirmer le projet de climatisation de la Mairie et de la Salle des Fêtes,
- De valider le plan de financement,
- D'autoriser M le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DCM 2023 - 004 : Achat d'un taille haie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide de valider le devis pour l'achat d'un taille haie thermique d'un montant de 549.17 € HT soit 659 € TTC.

DCM 2023 - 005 : Autorisation d'utilisation du véhicule personnel par les agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- D'autoriser les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ou pour des formations pour l'année 2023.
- De les indemniser sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont ci-dessous :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

DCM 2023 - 006 : Tarifs du cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'appliquer les tarifs de concessions suivants :

- **Concession cinquantenaire :** 50 € le m².
- **Cases de columbarium :**
 - 1 case à 350 € pour 30 ans
 - 1 case à 500 € pour 50 ans
- **Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir :** 50 € sans gravure sur plaque

DCM 2023 – 007 : Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'AUBIGNY,

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2023 – 008 : Adhésion à ID79 et au CAUE 79

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de souscrire une adhésion auprès de ID79 et du CAU79 pour l'année 2023.

DCM 2023 – 009 : Approbation des nouveaux statuts de l'ID79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, de donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés.

DCM 2023 – 010 : Tarif du stère de bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- **d'autoriser l'abatage des bois sur le chemin du Bois de la Roche par Mr TRIC Sébastien,**
- **d'appliquer le tarif de 14 € le stère pour la vente du bois,**

DCM 2023 – 011 : Avenant N°2 : Convention mise à disposition personnels intérimaires – CDG79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition de personnels intérimaires au sein de la CDG79,**
- **d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **d'autoriser Mr le Maire a signer tous afférents à ce dossier.**